|  |
| --- |
| **Fiche descriptive de la formation** |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15  Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr) | | Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **012 – Présidence et vice-présidence de CPH et de section** Public : Les président.e.s et vice-président.e.s de conseil, de section ou de chambres des conseils de Prud’hommes nouvellement désigné.e.s ou en passe de le devenir. Le contexte qui amène à faire de la formation : Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de faire acquérir les capacités nécessaires à nos camarades pour qu’elles et qu’ils soient outillé.e.s dans leur responsabilité dans une conception CGT du mandat. Les objectifs de formation : Les stagiaires seront outillé.e.s pour exercer leur responsabilité de président.e ou vice-président.e de conseil, de section ou de chambre avec la conception CGT du mandat. Les thèmes abordés :  1. Les missions, les moyens, les droits et la conception CGT ; 2. La mise en œuvre des activités ; 3. Les relations des président.e.s avec l’organisation.    Les prérequis à cette formation : La Session 3 module 2 minimum du cursus de formation Prudis.  Être président.e ou vice-président.e de conseil, de section ou de chambres ou proposé.e par son Union Départementale pour le devenir. Évaluations prévues : Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participant.e.s d’auto-mesurer leurs apprentissages.  Évaluations sommatives en fin de thème sous forme de synthèses.  Évaluations appréciatives des thèmes et en fin de formation. Forme et durée de l’action de formation : Stage de 5 jours du lundi 22 au vendredi 26 mai 2023 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91).  Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER.  Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.  Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.  Les frais d’hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT. |
|  |